

● Chambre Régionale des Comptes

COMPTE RENDU DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES concernant la gestion de la Commune de La Bresse pour les exercices 2004 à 2007.

La Commune de La Bresse présente la particularité d'être à la fois, une station de sports d'hiver et une station d'été aux activités multiples où l'office du Tourisme joue un rôle important.

Grâce à cette diversification, les finances communales sont assez peu tributaires de l'aléa lié à l'enneigement incertain. Elles sont abondées également par des apports patrimoniaux significatifs issus de la gestion de la Forêt et de la Régie Municipale d'Électricité.

EXCÉDENTS REVERSÉS A LA COMMUNE				
	2004	2005	2006	2007
FORET	153 640	111 960	320 000	330 000
RME	256 020	303 400	800 000 *	630 000

* Apport exceptionnel dû à une compensation financière rétroactive

Extrait du rapport de la C.R.C. :

« La situation de la Commune était très satisfaisante à la clôture de l'exercice 2007. Malgré une fiscalité modérée, la gestion des finances communales a généré une forte capacité d'autofinancement qui a permis à la fois, une politique d'investissements à un niveau élevé et une diminution de l'encours de la dette ».

Autofinancement		
	PRÉVU	RÉALISÉ
2004	988 115 €	1 142 393 €
2005	1 009 000 €	1 161 270 €
2006	1 112 000 €	1 125 089 €
2007	1 567 000 €	1 790 420 €

La capacité d'autofinancement (CAF), est toujours le premier élément important : la qualité première d'une gestion est de se donner les moyens de préparer l'avenir, de permettre de financer de manière équilibrée les investissements de la commune.

La CAF est ce qui reste quand on a payé les dépenses courantes, dites de « fonctionnement ». C'est le montant annuel que la commune est capable de dégager sur son budget de fonctionnement : les recettes courantes (hors opérations exceptionnelles) moins les dépenses courantes.

L'évolution des taux des 4 taxes : Une fiscalité modérée après 5 années de stabilité des taux (de 1998 à 2002)

2004	2005	2006	2007	2008
+ 6 % *	+ 2 %	+ 2 %	+ 2 %	+ 1.5 %

L'augmentation de 6 % correspond à la nouvelle charge de la Commune pour le Contingent Incendie :

Participation 2008 : 165 000 €

Encours de la dette communale totale : capital restant dû au 31 décembre sur les dettes à long et moyen terme.

Poids de l'encours de la dette dans les recettes réelles de fonctionnement				
2004	2005	2006	2007	2008
53.30 %	52.11 %	48.55 %	41.92 %	

Évolution de la dette de 2008 à 2012 (sans nouveaux emprunts)

Dette	2008	2009	2010	2011	2012
Intérêts	132 783	122 311	103 854	87 025	70 951
Capital	559 482	424 670	367 243	385 179	332 031
Total annuité €	692 265	546 981	471 097	472 204	402 982

La Commune a réalisé des investissements structurants et à un niveau élevé :

Les Espaces piétonniers du Chajoux, La Place du Champstel, la Grande Rue, La route de Niachamp, La route du Droit, l'Espace Familles, La Halle Patinoire, Le sommet du Hohneck, Le site du Brabant...

Extrait du rapport de la C.R.C. :

« La gestion patrimoniale, qui représente un enjeu financier significatif, est satisfaisante. L'organisation mise en œuvre afin d'optimiser la collecte de la taxe de séjour doit être soulignée... Le rendement a été élevé puisqu'en 2006, au niveau de la Lorraine, la commune se situait en deuxième position s'agissant des montants encaissés... »

TAXE DE SÉJOUR en €				
2004	2005	2006	2007	2008
149 579	158 914	228 219	189 959	

La taxe de séjour est due toute l'année à partir d'une nuit passée à La Bresse.

Extrait du rapport de la C.R.C. :

« Le service de production et de distribution d'eau potable est exploité en régie directe. Ses performances techniques sont satisfaisantes grâce notamment à une politique de renouvellement du réseau adaptée aux besoins... »

Rendement du réseau de distribution d'eau potable			
	2004	2005	2006
Belle Hutte	80 %	82 %	68 %
Chajoux	83 %	88.40 %	84 %
Le Nol	50.70 %	50.60 %	60 %
La Roche	85 %	86.70 %	90 %
Vologne Neuf Pré	78 %	81.90 %	70 %
Sarcelet	73.50 %	94 %	78 %

Extrait du rapport de la C.R.C. :

« Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, la chambre souligne les efforts réalisés dans le domaine de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et en matière de formation professionnelle, dans le cadre d'une démarche rationalisée, tant au niveau du recensement des besoins que de l'évaluation ».

Ce rapport final a été précédé d'observations provisoires qui ont fait l'objet de réponses de la part de la Commune. Celles-ci ont été intégrées dans le rapport final de la C.R.C et traduisent nos engagements pour répondre aux recommandations de la Chambre.

Quelques exemples d'engagements de la part de la commune :

Commande publique, elle s'est engagée à améliorer l'évaluation des besoins avec : pour les travaux de voirie et réseaux divers, la mise en œuvre de réunions où tous les services concernés (R.M.E, S.I.A, Services Techniques, France Télécom...) participeront et pourront exprimer leurs besoins, ceci afin de limiter les avenants.

Pour les marchés de fournitures et services, le règlement intérieur des achats qui permet de sensibiliser les services municipaux en matière de recensement des besoins annuels.

Gestion patrimoniale, elle s'est engagée : pour les aides apportées aux personnes accédant à la propriété à fixer, par une nouvelle délibération, les conditions de ressources déterminant les plafonds applicables **mais en cohérence avec la politique qu'elle conduit en matière de logement**.

Pour les logements communaux en priorité réservés à des locations ayant un caractère social, à envisager la révision générale des prix seulement si **la location perdait de son aspect social**.

Service de l'eau, elle s'est engagée :

A finaliser la refonte complète du règlement du service des eaux

A tendre vers l'informatisation du plan des réseaux (via la Communauté de Communes avec la numérisation du cadastre)

Révision des comptes, elle s'est engagée :

A se rapprocher des services de la Trésorerie pour corriger certains écarts – état de l'actif, amortissements... afin d'être en phase avec la comptabilité du receveur.

Extrait du rapport de la C.R.C. :

« Les réponses aux observations provisoires, intégrées dans le présent rapport d'observations définitives traduisent les engagements de l'ordonnateur pour répondre aux recommandations de la Chambre ».

IMPOTS LOCAUX 2008

Les Taxes 2008	Taux de La Bresse	Taux moyen des communes	Taux du Département des Vosges	Taux moyen des Départements	Taux de la Région Lorraine	Taux moyen des régions	Taxe pour T.G.V
TH	8.56%	14.48%	10.85%	8.98%	-	-	0.121%
FB	13.57%	18.60%	14.75%	8.88%	2.73%	2.81%	0.130%
FNB	27.34%	44.42%	26.30%	23.49%	8.23%	8.30%	0.285%
TP	11.08%	15.20%	9.50%	8.30%	2.59%	2.75%	0.132%

Legende

TH : Taxe Habitation payée par tous les occupants d'un logement (locataires - propriétaires)
 FB : Foncier bâti payé par tous les propriétaires d'immeubles et de terrains
 FNB : Foncier non bâti payé par les propriétaires de terrain non construit
 TP : Taxe Professionnelle payée par les artisans, commerçants, loueurs, entreprises

Taxes	Total des recettes fiscales 2008, toutes collectivités	Commune de La Bresse	SVU Hautes-Vosges	CCHMO Communauté de Communes	Département des Vosges	Région Lorraine y compris Taxe T.G.V
TH	1 094 873 €	456 419 €	5 545 €	47 805 €	578 522 €	8 452 €
FB	1 735 329 €	717 822 €	8 729 €	74 566 €	780 350 €	151 732 €
FNB	60 025 €	25 152 €	336 €	2 539 €	24 155 €	7 833 €
TP	3 625 851 €	1 679 656 €	26 025 €	158 187 €	1 380 539 €	391 440 €
TOTAUX	6 524 078 €	2 879 149 €	40 609 €	283 187 €	2 763 604 €	587 457 €

Pour la deuxième fois, une quote-part est prélevée à la Commune de La Bresse pour la réforme de la Taxe Professionnelle d'un montant de 53 820 €, soit 1,87 % de la fiscalité totale payée par les habitants. La Commune subit ce prélèvement qui vient diminuer les recettes du budget communal. Cette somme permet à l'État de compenser la diminution de l'impôt de certaines entreprises, dont nous ne connaissons pas l'identité régionale et nationale...

Pour 100 € d'impôts versés par les contribuables bressards pour les impôts locaux
 44,13 € reviennent à la commune de La Bresse
 42,36 € reviennent au Département
 8,55 € reviennent à la Région
 4,96 € reviennent à l'intercommunalité

ECHOS... ECHOS... ECHOS...

● Inscription des électeurs et rectification des listes électorales

Les jeunes gens et jeunes filles qui ont 18 ans ou les auront d'ici le 28 février 2009 sont invités à vérifier auprès des services de l'Etat civil qu'ils bénéficient de l'inscription d'office par la transmission de données à la mairie par l'INSEE. Si tel n'est pas le cas, il convient qu'ils procèdent à leur inscription avant le 31 décembre 2008.

Les nouveaux résidents sont également invités à s'inscrire sur les listes électorales avant le 31/12/2008 et fournir un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

● Médaille de la Famille Française

Fête des mères 2009 – le 7 juin 2009

Les personnes désirant déposer une demande d'attribution de la médaille de la famille Française peuvent retirer un dossier et obtenir tous les renseignements en Mairie, service de l'état civil.

Date limite de dépôt des dossiers en Mairie : le 12 décembre 2008.

Rappel des critères de recevabilité des dossiers :

- nombre d'enfants : minimum quatre dont l'aîné doit avoir l'âge de 16 ans

● Bûcheronnage

